



BUREAU DE COMMUNAUTÉ
Séance du 7 novembre 2018 à 18h00
Au siège de Grand Lac

Présents :

AIX LES BAINS
AIX-LES-BAINS
LA BIOLLE
BOURDEAU
LE BOURGET DU LAC
BRISON SAINT INNOCENT
CHANAZ
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT
CHINDRIEUX
CONJUX
DRUMETTAZ-CLARAFOND
ENTRELACS
GRESY SUR AIX
MERY
MOUXY
ONTEX
PUGNY-CHATENOD
RUFFIEUX
SAINT OFFENGE
SAINT OURS
ST PIERRE DE CURTILLE
SERRIERES EN CHAUTAGNE
TRESSERVE
VIONS
VIVIERS-DU-LAC
VOGLANS

Dominique DORD
Michel FRUGIER
Blandine BELLANCA
Jean-Marc DRIVET
Marie-Pierre FRANÇOIS
Jean-Claude CROZE
Yves HUSSON
Nicole FALCETTA
Marie-Claire BARBIER
Claude SAVIGNAC
Nicolas JACQUIER
Bernard MARIN
Robert CLERC
Eudes BOUVIER
Gabrielle KOEHREN
Jacques CURTILLET
Jean-Guy MASSONNAT
Olivier ROGNARD
Bernard GELLOZ
Christian REBELLE
Sylvie L'HEDEVER
Denise de MARCH
Jean-Claude LOISEAU
Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET
Robert AGUETTAZ
Yves MERCIER

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS
LE MONTCEL
MOTZ

Renaud BERETTI
Jean-Christophe EICHENLAUB
Olivier BERTHET

Autres présents non votants :

Yves GRANGE
Christophe DERIPPE
Jean-François BRAISSAND
Frédéric GIMOND
Laurent LAVAISSIERE
Christophe PIRAT
Christophe TOUZEAU
Martine REVOL
Julie ECALARD
Véronique MERMOUD
Hanane MAJID
Wassila BOUJNANE
Estelle COSTA de BEAUREGARD

Entrelacs
Entrelacs
Entrelacs
Directeur Général des services
Directeur Général Adjoint
Directeur des services à la population
Directeur du Pôle Eau
Directrice de cabinet
Chargé de mission Communication
Responsable Urbanisme – Foncier – Habitat
Responsable Habitat – Politique de la Ville
Assistante service Urbanisme – Foncier - Habitat
Responsable Juridique / Assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 31 octobre 2018 comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 18 projets de délibérations. Le quorum est atteint au moment du vote des délibérations (26 présents et 26 votants).

DÉLIBÉRATION

N° : 15 Année : 2018

Exécutoire le : 09 NOV. 2018

Affichée le : 09 NOV. 2018

Visée le : 09 NOV. 2018

GEMAPI**Animation foncière – Demande de subvention**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que Grand Lac communauté d'agglomération assure la gestion des zones humides situées sur son territoire dans le cadre de la compétence GEMAPI, et que les études et travaux concernant ces zones humides peuvent être financés par le Département de la Savoie, direction environnement et paysage, et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

Dans le cadre du PAFZH de l'ex CALB, 22 zones humides ont été retenues comme prioritaires afin de faire l'objet de travaux de restauration et/ou de gestion. La liste des 22 zones humides avait été proposée par le Conservatoire des Espaces Naturels de la Savoie (CENS) puis validée dans chaque commune concernée, sur la base notamment de leur état de dégradation et de leur potentiel fonctionnel.

La plupart de ces zones humides sont en statut foncier privé et les notices de gestion identifient les parcelles prioritaires à acquérir ou conventionner. Ainsi afin de permettre la réalisation des travaux de restauration et d'entretien, ces parcelles doivent faire l'objet d'une maîtrise foncière ou d'usage.

Il est donc proposé au préalable de réaliser une enquête foncière auprès des propriétaires et agriculteurs des zones humides pour leur faire part de la démarche, établir un état des lieux et recenser les pratiques actuelles. Cette étude débouchera sur des négociations amiables pour une mise à disposition des parcelles, par voie de convention ou d'acquisition, pour permettre la mise en œuvre d'actions de restauration et d'entretien de nature à pérenniser les zones humides ciblées.

Le budget de cette étude, prévue pour l'année 2018, s'élève à 20 000 € TTC.

Monsieur le Président propose de demander la subvention la plus élevée possible au Conseil départemental et à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

Les crédits régulièrement inscrits au budget seront imputés sur la section de fonctionnement (1801 GEMAPI).

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport
- AUTORISE Monsieur le Président à demander les subventions correspondantes au Département et à l'Agence Rhône Méditerranée Corse,
- SOLLICITE une dérogation pour démarrage en anticipation aux éventuelles décisions d'aide,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette demande de financement.

Aix-les-Bains, le 7 novembre 2018

- Délégués en exercice : 32
- Présents : 26
- Votants : 26
- Pour : 26
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Le Président,
Dominique DORD



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : GEMAPI - Animation foncière - Demande de subvention

Date de transmission de l'acte : 09/11/2018

Date de réception de l'accusé de réception : 09/11/2018

Numéro de l'acte : d2587 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20181107-d2587-DE

Date de décision : 07/11/2018

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.1. Demandes de subventions